

Agadir - Taghazout : Un enfant de 12 ans violé par un maître-nageur

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-08-2007 22:30:00

Les affaires de pédophilie soumises à la justice rythment le quotidien gadiri. L'opinion publique marocaine et gadirie en particulier n'a pas encore digéré le scandale de l'étranger arrêté et condamné pour viol sur mineur à Taghazout, qu'une autre affaire similaire éclate et remet sur scène un phénomène grave mais peu réprimé par la loi. Le tribunal de première instance qui a statué, la semaine dernière, sur l'affaire de viol de mineur par Christopher d'origine irlandaise et résidant depuis des années à Taghazout, a infligé à celui-ci une peine d'un an et 10.000 dh d'amende. Si la défense de la victime principale B.A, l'Association «Ne touche pas à mes enfants» et l'opinion publique sont restées sur leur faim face à cette peine légère pour un crime contre des enfants, perpétré par un adulte conscient de la gravité de son acte et des répercussions pathologiques sur des mineurs désemparés face à autant de cruauté, la loi, elle, se doit de protéger mieux ces jeunes.

L'Irlandais a été jugé pour viol sans usage de force sur mineur. De quelle violence est-il question ? Celle d'abriter sous son toit un mineur fugueur ? B.A a fui son domicile à cause d'un père violent. Ou celle de l'exploiter dans les travaux ménagers ? Christopher offre un travail dans sa maison à B.A. Ou encore celle de le droguer pour abuser de lui ? L'enfant se réveille le lendemain matin tout nu dans le lit de son «hôte». Tous ces faits sont considérés par ceux qui ont suivi les péripéties de cette affaire comme des actes d'une extrême violence physique et morale. l'avocat de défense est clair: «Cela relève des compétences du tribunal d'appel parce que c'est un crime».

Il faut noter que le pédophile en question sévit dans la région depuis des années et aurait, selon les témoignages de Taghazout, ruiné la vie de beaucoup de jeunes qui restent dans l'ombre de peur du qu'en dira-t-on.

Ce dossier n'est pas encore clos qu'une autre affaire de pédophilie à Taghazout éclate.

La police judiciaire du centre de la gendarmerie royale à Taghazout a procédé à l'arrestation, la semaine dernière, d'un maître-nageur pour avoir violé par la force un enfant de 12 ans, issu d'une famille d'immigrés. Selon des témoins, l'enfant sortant de l'eau dans un état anormal, s'est plaint à son père des attouchements et du viol qu'il a subis de la part d'un maître-nageur.

Après confrontation, l'enfant n'a eu aucun mal à reconnaître son agresseur parmi les cinq maîtres-nageurs présentés devant lui. Le mis en cause a renié les faits devant les gendarmes qui se sont déplacés sur les lieux.

D'ailleurs, les services de l'hôpital Hassan II ont confirmé le viol et délivré un certificat médical.

Le procureur du roi du tribunal de première instance d'Agadir a renvoyé le dossier au tribunal d'appel de la même ville après avoir établi les faits de viol par la force sur un enfant après l'avoir entraîné dans l'eau.

La violence dans les deux cas de pédophilie est manifeste.

C'est à la justice de réprimer par des sanctions exemplaires ce type de comportement immoral. Le rôle des associations qui ont fait de la protection des enfants victimes d'abus sexuels leur cheval de bataille est plus que jamais d'actualité avec la montée des affaires de pédophilie. Il faut oser en parler et c'est pour cette raison que ces associations sont présentes.

Source : Libération